



Paris, le 21 septembre 2017

Objet : FCPI Partenariat & Innovation – Sixième distribution

Civilité,

Vous êtes détenteurs de parts A du Fonds Commun de Placement dans l'Innovation (FCPI) PARTENARIAT & INNOVATION (FR0010504910) géré par notre société.

Le FCPI PARTENARIAT & INNOVATION, constitué en décembre 2007, après une phase d'investissement visant à constituer un portefeuille de sociétés innovantes, accompagne ces sociétés dans leur développement et a déjà réalisé plusieurs opérations de cessions.

Ces cessions ont permis au FCPI de générer suffisamment de liquidités pour pouvoir procéder à sa sixième distribution, d'un montant unitaire de **0,50€ par part A**, ce qui, compte tenu du nombre de parts que vous détenez, représente **MONTANT DISTRIBUE euros**. Avec cette sixième distribution s'ajoutant aux versements successifs de 4€ par part en juillet 2013, de 6€ par part en juin 2014, 4€ par part en janvier 2015, 3€ par part en octobre 2015 et 0,50€ en septembre 2016 vous aurez perçu un montant de 18€ par part A, soit 112,50% du montant nominal de la part.

Les prélèvements sociaux (CSG/CRDS/RSA) de 15,5%, calculés sur le montant total distribué excédant le montant nominal, seront directement retenus sur le montant distribué.

Cette distribution sera effectuée pour un montant net des prélèvements sociaux, **à partir du 5 octobre 2017**, par virement sur votre compte dans l'établissement bancaire qui détient vos parts ou, pour les porteurs en nominatif pur, par chèque.

Nous poursuivons activement la recherche d'opportunités de cession des dernières participations détenues en portefeuille. Toutefois l'optimisation de la valeur de vente des actifs cotés et non cotés nécessitera un délai complémentaire. En conséquence, dans le but de préserver l'intérêt des porteurs de parts et après avoir averti le Dépositaire et l'Autorité des marchés financiers, **nous vous informons de notre décision de prolonger la durée de vie du fonds jusqu'au 31 mars 2019**, soit deux ans au-delà de la durée de vie réglementaire.

Dès que les dernières sociétés du portefeuille auront été cédées, les produits de cession feront l'objet d'une septième et dernière distribution et le FCPI sera définitivement liquidé.

En vous remerciant de votre confiance, nous vous prions d'agréer, Civilité, l'expression de nos salutations respectueuses.

L'équipe Small Caps